

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

02/11/2021

N° E21000061/95

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
CERGY-PONTOISE

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 15/10/2021, la lettre par laquelle Monsieur le Maire d'Attainville demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune d'Attainville ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établie au titre de l'année 2021 pour le département des Hauts-de-Seine ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Jacques MINARD est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Maire d'Attainville et à Monsieur Jean-Jacques MINARD.

Fait à Cergy, le 02/11/2021

La Présidente,

Signé

Nathalie Massias

Pour ampliation,

La greffière en chef

